



Ecov finance à 100% un projet de ligne de covoiturage via un appel d'offres "inversé" auprès des collectivités

Lors du lancement de son plan de développement de 15 millions d'euros en septembre dernier, Ecov annonçait que celui-ci bénéficierait aux collectivités via le co-financement de 20 lignes de covoiturage d'ici 2021. Aujourd'hui, Ecov va plus loin et lance un appel d'offres inversé pour financer à 100% la création d'une ligne de covoiturage.

Un cadre territorial et privé dynamique

Cet appel d'offres inversé est à mettre en perspective avec :

- le projet de **Loi d'Orientation des Mobilités**, en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale le 17 septembre, et la démarche **France Mobilités**. Ceux-ci devraient soutenir la dynamique de développement de services publics locaux de covoiturage, en apportant des réponses aux principaux freins identifiés par les collectivités : le manque de ressources budgétaires et les contraintes actuelles liées aux compétences mobilité.
- le **forfait mobilité durable** permettant la prise en charge par l'employeur des frais de trajet des salariés qui se rendent au travail en covoiturant.

19 novembre 2019, l'appel d'offres inversé est officiellement ouvert !

Un appel d'offre inversé, de quoi s'agit-il ?

"Habituellement, c'est au partenaire public d'émettre un appel d'offres et à nous, fournisseur et exploitant, d'y répondre. Avec cet appel d'offres, nous inversons la logique et proposons aux collectivités de candidater pour **co-construire une ligne de covoiturage périurbaine ou rurale financée à 100% par Ecov**. Nous avons toujours eu une approche partenariale avec les collectivités : après de nombreux projets qu'elles nous ont confiés, à notre tour de leur faire confiance !", déclare Thomas Matagne - co-fondateur d'Ecov.

Depuis le 19 novembre, les Collectivités peuvent se porter candidates à l'appel d'offres via le site heureux-elu.ecov.fr. A réception de leur candidature, un questionnaire approfondi leur sera envoyé afin qu'elles puissent présenter leur "offre" - soit leur projet de ligne de covoiturage. L'appel d'offres est ouvert jusqu'au 31 janvier inclus. **"L'heureux élu" et les deux premiers finalistes seront annoncés le 15 mai 2020**. L'heureux élu se verra financer son projet de ligne

de covoiturage et les finalistes un diagnostic de covoiturabilité, pour une mise en oeuvre effective entre le 1er juin 2020 et le 30 juin 2021.

Un appel d'offres ouvert à toutes les collectivités

Ecov souhaite rendre cet **appel d'offres accessible à toutes les collectivités** :

“Peu importe la taille et le lieu de la collectivité, il s’agit avant tout de déployer un projet répondant à un besoin de mobilité, en co-construction avec une équipe territoriale impliquée et motivée par la problématique de la mobilité partagée” annonce Harald Condé Piquer - responsable du développement. Ecov précise que l’état d’avancement du projet de covoiturage n’importe pas, il peut s’agir d’un projet venant d’éclore, comme d’un projet mûrement réfléchi.

2020, une année charnière

A quelques mois des élections municipales, des enjeux majeurs se dessinent pour les collectivités, et parmi eux, celui de la mobilité durable. Selon l'étude *Covoiturage et Action Publique* réalisée par ecov, en partenariat avec le Laboratoire Ville Mobilité Transport et l'ADEME sur le premier semestre 2019

- **98% des collectivités estiment l'offre de transports en commun classiques insuffisante** pour répondre aux enjeux de mobilité de leur territoire ;

- **56% des collectivités sont d'ores et déjà engagées dans la mise en place d'un service covoiturage,**

- **56% des collectivités souhaitent développer de nouveaux services publics innovants.**

Aussi, cet appel d'offres inversé peut servir d'élément déclencheur pour initier / faire avancer une réflexion autour de la mobilité partagée.

Ecov en quelques mots

Covoiturer... comme on prend le bus ! En réponse aux enjeux sociaux et environnementaux de la mobilité dans les territoires périurbains et ruraux, Ecov - startup de l'Économie Sociale et Solidaire - déploie des lignes de covoiturage dans les territoires périurbains et ruraux pour les trajets du quotidien.

Annonces récentes clé :

Octobre 2019 : Sortie de l'étude Covoiturage et Action Publique réalisée par Ecov, en partenariat avec le Laboratoire Ville Mobilité Transport et l'ADEME.

Septembre 2019 : Plan de développement de 15 millions d'euros d'ici à 2021

Septembre 2019 : Ouverture d'un nouveau bureau à Nantes (ecov est déjà présent à Paris, Lyon, Bordeaux et Clermont-Ferrand)

Juillet 2019 : Rachat de OuiHop

Avril 2018 : Levée de fonds 1,2 million d'euros auprès de la Caisse des Dépôts

Juin 2017 : Levée de fonds 1 million d'euros auprès de France Active et Mobilize-Renault